

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2051

20 octobre 2009

### SOMMAIRE

aec-pro s.a. ....	98413	InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l. ....	98430
AEIF LH Sub 01 S.à r.l. ....	98420	K&K Entreprise Générale S.à r.l. ....	98432
BBEIF LH Sub 01 S.à r.l. ....	98420	Kobu S.à.r.l. ....	98413
Bordeaux Advisory International S.A. ....	98402	Lexano Holding S.à r.l. ....	98407
Burdes S.à r.l. ....	98406	Lexano Investholding S.à r.l. ....	98407
Cabris Investments S.à r.l. ....	98447	Motor-Center-Mersch S.A. ....	98447
Caesa S.A. ....	98403	Motor-Center-Mersch S.A. ....	98427
Carins S.A. ....	98411	Motor-Center-Mersch S.A. ....	98427
Century Properties S.à.r.l. ....	98410	MS Promotion S.A. ....	98446
Chimenti S.à r.l. ....	98414	Nomina S.A. ....	98448
Clips S.à r.l. ....	98405	Nomovida S.A. ....	98432
Club Sportif Pétange, Association sans but lucratif ....	98424	Orizon Luxembourg S.à r.l. ....	98430
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	98432	Predicare S.à r.l. ....	98414
Dunlion Sàrl ....	98431	Redblack Limited ....	98411
Escale Beauté S.à r.l. ....	98423	ReGEN Sàrl ....	98423
Eurizon Investment Sicav ....	98402	ReGEN Sàrl ....	98423
Eurofund '91 ....	98405	Restaurant La Bergerie Sàrl ....	98413
Famifin Holding S.A. ....	98442	Sarubert S.A Holding ....	98431
FKI Luxembourg S.à r.l. ....	98402	Simply Solutions, S.à r.l. ....	98443
Forum Ludis Holding S.à r.l. ....	98409	Sisvel International ....	98427
Forum Ludis Investholding S.à r.l. ....	98409	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A. .....	98423
Freelander Holding S.à r.l. ....	98418	Sorrag Invest S.A. ....	98406
Freelander Investholding S.à r.l. ....	98418	Speedtracing S.à r.l. ....	98403
Geko Holding S.A. ....	98406	Stylux S.A. ....	98413
Holdertrade Ltd & Cie S.N.C. ....	98405	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. ..	98448
IFORP S.à r.l. ....	98414	Tragelux Constructions, s.à r.l. ....	98413
Immobilière Lentz S.à r.l. ....	98441	Valbonne Investments S.à r.l. ....	98447
Interlock Holding S.à r.l. ....	98411	Valura S.A. ....	98431
Interlock Investholding S.à r.l. ....	98411	Vernesse Investment S.A. ....	98427
Internationale Liegenschaften Holding AG .....	98419	Vestar Arno Glass ....	98423
InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l. ....	98429	Vysotsk Invest S.A. ....	98411

**Bordeaux Advisory International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.471.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme administrateur de la société BORDEAUX ADVISORY INTERNATIONAL S.A. Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg Section B Numéro 51.471 à effet rétroactif du 12 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 décembre 2008.

SELINE FINANCE LTD

Companies House Cardiff No. 03227310

Signature

Référence de publication: 2009000347/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

---

**FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 193.582.225,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.557.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2008 que la société FKI Héracles Ltd, une société de droit anglais, ayant son siège social à Falcon Works, PO Box 7713 Meadows Lane, Loughborough, Leicestershire LE 11 1ZE, Grande Bretagne, inscrite au registre de commerce britannique sous le numéro 04225686, en sa qualité d'associé unique de la société FKI Luxembourg s.à.r.l., a accepté la démission comme gérant de M. Antonio Ventrella, né le 27 décembre 1953 et demeurant à Brooklands, 21, Lady Byron Lane, Knowle, West Midlands, B93 AT, England et nommé comme nouveau gérant M. Garry E. BARNES, né le 4 août 1970, et demeurant à Brampton House, Atch Lench, Worcestershire, WE11 4SW, Angleterre, avec effet au 15 octobre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

FKI Luxembourg s.à.r.l.

99, Grand'Rue

L-1661 Luxembourg

E. Isaac

Référence de publication: 2009001070/2580/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

---

**Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'adresse de l'extrait aux fins de publication des statuts coordonnés, de la société ci-dessus, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés le 25 novembre 2008 L080173539.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2008, acte n°607 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008152493/208/14.

(080179756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Caesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.283.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2008*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001193/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05707. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080189114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

**Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.362.

—  
*Share  
transfer agreement*

Between

SUMMIT REALTIES Ltd, having its registered office at 27 Pindarou Street, Alpha Business Centre, 2<sup>nd</sup> Floor, PC-1060 Nicosia, Cyprus

hereinafter referred to as the "Transferor"

And

CLEVENCO LIMITED, having its registered office at 27 Pindarou Street, Alpha Business Centre, 2<sup>nd</sup> Floor, PC-1060 Nicosia, Cyprus

hereinafter referred to as the "Transferee"

Whereas

The Transferor is the owner of 500 bearers shares of SPEEDTRACING Sàrl, with its registered office at 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,

hereinafter referred to as the "Company".

The Transferee wishes to acquire from the Transferor and the Transferor accepts to transfer to the Transferee 500 shares of the Company,

hereinafter referred to as the "Share" .

It is now agreed as follows:

1. Subject to the terms and conditions set forth in this Agreement, the Transferor hereby sells, assigns and transfers unto the Transferee, which accepts, the Shares.

2. The transfer price that the Transferee will pay to the Transferor amounts to EUR 100.- (one hundred euro) the payment of which is acknowledged by the parties.

3. From the time of signing this Agreement, the Transferee will have the entire responsibility according to the ownership of the Share and will assume all obligations which are attached thereto. The Transferee will at the same time immediately take all enjoyment of all rights attaching to the Share including the benefit of all dividends to be paid from the earliest maturity date.

4. The Transferor warrants that the Share is free and clear of all liens, encumbrances, security agreements, equities, options, claims, charges and restrictions. The Transferor has full right and power to transfer the Share to the Transferee. No approvals or consents of any other persons other than the Transferor are necessary.

5. The Transferee expressly recognises that it has taken notice of the statutes of the Company, to have taken notice of the accounts and all accounting and other documents and to have properly evaluated the financial situation of the Company.

Made in two originals on this 18<sup>th</sup> September 2007, each party having received its own.

*The Transferor / The Transferee*  
Arlene Nahikian / Costas Christoforou  
Director / Director

*Vertrag über  
die Abtretung von Gesellschaftsanteilen*

Zwischen

Summit Realities Ltd, mit Gesellschaftssitz in 27 Pindarou Street, Alpha Business Centre, 2. Etage, PC-1060 Nicosia, Zypern

nachstehend die „Zedentin“

Und

Clevenco Limited, mit Gesellschaftssitz in 27 Pindarou Street, Alpha Business Centre, 2. Etage, PC-1060 Nicosia, Zypern

nachstehend die „Zessionarin“

In Erwägung, dass:

Die Zedentin Inhaberin ist von 500 Inhaberanteilen der Speedtracing Sàrl, mit Gesellschaftssitz in L-1148 Luxemburg, 24, rue Jean l'Aveugle,

nachstehend die „Gesellschaft“.

Die Zessionarin von der dies annehmenden Zedentin 500 Gesellschaftsanteile erwerben möchte, nachstehend die „Anteile“.

Wird hiermit Folgendes vereinbart:

1. Die Zedentin verkauft, zediert und überträgt hiermit die Anteile an die dies annehmende Zessionarin unter den im vorliegenden Vertrag dargelegten Bedingungen.

2. Der von der Zessionarin an die Zedentin zu zahlende Abtretungspreis, dessen Begleichung von beiden Parteien bestätigt wird, beläuft sich auf EUR 100,- (einhundert Euro).

3. Ab dem Zeitpunkt der Unterzeichnung des vorliegenden Vertrags übernimmt die Zessionarin die volle Verantwortung im Zusammenhang mit dem Besitz der Anteile sowie sämtliche damit verbundenen Verpflichtungen. Die Zessionarin gelangt ab dem gleichen Zeitpunkt in den Genuss sämtlicher mit den Anteilen verbundenen Rechte, einschließlich des Genusses sämtlicher ab dem frühesten Fälligkeitsdatum zu zahlenden Dividenden.

4. Die Zedentin garantiert, dass die Anteile frei von sämtlichen Pfandrechten, dinglichen Belastungen, Sicherheitsleistungen, Anfechtungsrechten, Optionsrechten, Forderungen, Lasten und Beschränkungen sind. Die Zedentin ist rechtsgültig berechtigt und befugt, die Anteile an die Zessionarin abzutreten. Es bedarf diesbezüglich keiner Billigung oder Zustimmung einer anderen Person als der Zedentin.

5. Die Zessionarin erkennt ausdrücklich an, Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft, der Jahrsabschlüsse, der Bücher und sämtlicher weiterer Unterlagen erlangt und die finanzielle Lage der Gesellschaft ordnungsgemäß beurteilt zu haben.

Erstellt in zwei Originalen, heute, am 18. September 2007, wovon jede Partei ihr eigenes Original erhalten hat.

*Die Zedentin / Die Zessionarin*  
Arlene Nahikian / Costas Christoforou  
Aufsichtsratsmitglied / Aufsichtsratsmitglied

Luxemburg, den 12.10.2007.

Für die Richtigkeit der Übersetzung  
Kim Bauler  
Vereidigte Diplomübersetzerin  
gemäß Ministerialerlass vom 29. März 2007

Référence de publication: 2007128179/520/85.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06078. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Clips S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Hesperange, 426, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 101.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 septembre 2007.

*Pour CLIPS S.à r.l.*

J. Reuter

Référence de publication: 2007108649/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04313. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

**Eurofund '91, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 58.019.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - succursale de Luxembourg, le vendredi 20 avril 2007 à 11.00 heures*

**Résolution 5**

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Craig Fedderson, Georg Lasch et Sébastien Lecaudey pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

**Résolution 6**

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007060135/3085/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

**Holdertrade Ltd & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 112.337.

Par un pacte sous seing privé daté du 2 novembre 2007, il ressort que:

- L'associé minoritaire Holdertrade S.A., une société de droit suisse ayant son siège social à Zücherstrasse 156,8645 Jona, Suisse, enregistrée auprès du registre du commerce du canton de St. Gallen (Handelregister des kantons St. Gallen) sous le numéro CH-217.0.134.667-5, a changé de dénomination en Holdertrade Ltd, en présence de l'associé majoritaire Holcim Ltd, une société de droit suisse ayant son siège social à Zücherstrasse 156,8645 Jona, Suisse, enregistrée auprès du registre de commerce du canton de St. Gallen (Handelregister des kantons St. Gallen) sous le numéro CH-160.3.003.050-5.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

*Pour la société*

Michäel Bouchat

Référence de publication: 2009044608/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08042. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009003120/5770/12.

(080191678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Geko Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.704.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009003106/5770/12.

(080192319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Sorrag Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.  
R.C.S. Luxembourg B 142.583.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SORRAG INVEST S.A.", avec siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, (Hall 19),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2723 du 7 novembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 142.583,

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-1230 Luxembourg, 5 rue Jean Bertels et modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> statuts.

2.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

3.- Acceptation de la démission d'un administrateur.

4.- Nomination d'un nouvel commissaire aux comptes.

5.- Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels et en conséquence de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (2<sup>ème</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Fegon International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 261, route de Longwy L-1941 Luxembourg (R.C.S.-Luxembourg N° B 72.287), de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Michel Jasmain S.A., anciennement Holfin Worldwide S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 233, route de Longwy (L-4831) Rodange (R.C.S.-L N° B 127.204), de sa fonction d'administrateur et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes Michel Jasmain S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 233, route de Longwy (L-4831) Rodange (R.C.S.-L N° B 127.204).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur Ehoran Kan SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 261, route de Longwy (L-1941) Luxembourg (R.C.S.-L N° B 78554).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max Mayer, Claude Karp, Paul Weiler, Paul Decker

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36408. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009127539/75.

(090153605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Lexano Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Lexano Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.656.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "LEXANO HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.656, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 19 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "LEXANO INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "LEXANO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).



*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "LEXANO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).".

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37588 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127594/78.

(090153730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Forum Ludis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. Forum Ludis Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.298.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "FORUM LUDIS HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.298, constituée suivant acte reçu le 29 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "FORUM LUDIS INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FORUM LUDIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "FORUM LUDIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37587 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127596/79.

(090153722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Century Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*  
Luxembourg

Référence de publication: 2009001905/206/14.

(080191396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Redblack Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 95.369.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127680/10.

(090154030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Carins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 37.186.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127681/10.

(090154032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Vysotsk Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 83.599.

---

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009127682/10.

(090154033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Interlock Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Interlock Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 92.708.

---

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "INTER-LOCK HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.708, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 459 du 28 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "INTERLOCK INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "INTERLOCK INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "INTERLOCK INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37589 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).  
Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127592/78.

(090153744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Kobu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 84.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127684/10.

(090154036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Tragelux Constructions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 109.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAGELUX CONSTRUCTIONS s.à r.l.

28, rue Baerendall - L-8212 MAMER

Signature

Référence de publication: 2009127685/12.

(090154038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**aec-pro s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech - Z.I. Potäschberg.

R.C.S. Luxembourg B 116.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127683/10.

(090154034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Stylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 124, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127686/10.

(090154040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Restaurant La Bergerie Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6251 Geyershof, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 96.098.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001569/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

---

**IFORP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 134.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127688/10.

(090154045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Chimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7430 Fischbach, 5, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 23.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127689/10.

(090154046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.710.100,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of September.  
Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by Mr Arnaud MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on March 24<sup>th</sup>, 2009;

2) PREDICA S.A., with registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, here represented by Mr Michel BULACH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, France on March 24<sup>th</sup>, 2009,  
(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9<sup>th</sup>, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 31<sup>st</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30<sup>th</sup>, 2008, a deed of the same notary dated August 29<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2376 dated September 29<sup>th</sup>, 2008, a deed of the same notary dated February 6<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 535 dated March 12<sup>th</sup>, 2009, and by a deed of the same notary dated March 31<sup>st</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 865 dated April 22<sup>nd</sup>, 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred nineteen million five hundred thousand one hundred euro (EUR 119,500,100.-) represented by one million one hundred ninety-five thousand (1,195,000) class A corporate Units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Class A Units, the "Units"), with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred thirty million seven hundred ten thousand one hundred euro (EUR 130,710,100.-) represented by one million three hundred seven thousand one hundred (1,307,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of one hundred twelve thousand one hundred (112,100) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of eleven million two hundred ten thousand euro (EUR 11,210,000.-);

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

#### *First resolution*

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount one hundred nineteen million five hundred thousand one hundred euro (EUR 119,500,100.-) represented by one million one hundred ninety-five thousand (1,195,000) class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of one hundred thirty million seven hundred ten thousand one hundred euro (EUR 130,710,100.-) represented by one million three hundred seven thousand one hundred (1,307,100) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

#### *Second resolution*

The members resolve to issue one hundred twelve thousand one hundred (112,100) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

#### *Subscription and Payment*

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on September 21<sup>st</sup>, 2009.

A copy of the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for one hundred twelve thousand one hundred (112,100) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of eleven million two hundred ten thousand euro (EUR 11,210,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on September 22<sup>nd</sup>, 2009, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the one hundred twelve thousand one hundred (112,100) Class A Units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one hundred twelve thousand one hundred (112,100) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Paragraph 1.** The subscribed corporate capital is set at one hundred thirty million seven hundred ten thousand one hundred euro (EUR 130,710,100.-) represented by one million three hundred seven thousand one hundred (1,307,100) Class A corporate units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and of one (1) class B corporate unit with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-)".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

#### *Fourth resolution*

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments, Ltd. & Co SCS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Arnaud MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Chicago, Illinois, USA le 24 mars 2009;

2) PREDICA S.A., ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, ici représentée par Monsieur Michel BULACH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Paris, France le 24 mars 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, par acte du même notaire du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2376 du 29 septembre 2008, par acte notarié du même notaire du 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2009, et par acte du même notaire du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 22 avril 2009 (ci-après dénommée la "Société").

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf millions cinq cent mille cent euros (EUR 119.500.100,-) représenté par un million cent quatre-vingt-quinze mille (1.195.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent trente millions



sept cent dix mille cent euros (EUR 130.710.100,-) représenté par un million trois cent sept mille cent (1.307.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Emission à, souscription et paiement de cent douze mille cent (112.100) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social aux 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de onze millions deux cent dix mille euros (EUR 11.210.000,-);

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (m) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf millions cinq cent mille cent euros (EUR 119.500.100,-) représenté par un million cent quatre-vingt-quinze mille (1.195.000) parts sociales de type A (les "Parts Sociales A"), et une (1) part sociale de type B (les "Parts Sociales B" et, ensemble avec les Parts Sociales A, les "Parts Sociales"), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent trente millions sept cent dix mille cent euros (EUR 130.710.100,-) représenté par un million trois cent sept mille cent (1.307.100) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Seconde résolution*

Les associés décident d'émettre cent douze mille cent (112.100) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 21 septembre 2009.

Une copie de la procuration signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., cent douze mille cent (112.100) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de onze millions deux cent dix mille euros (EUR 11.210.000,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 22 septembre 2009, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

"En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des cent douze mille cent (112.100) parts sociales de type A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune".

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et cent douze mille cent (112.100) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

#### *Troisième résolution*

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente millions sept cent dix mille cent euros (EUR 130.710.100,-) représenté par un million trois cent sept mille cent (1.307.100) parts sociales de type A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-)".

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Monnier, M. Bulach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. LAC/2009/39575. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009127547/208.

(090153450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Frelander Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. Frelander Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "FREELANDER HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.410, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 620 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "FREELANDER INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FREELANDER INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "FREELANDER INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009 Relation: LAC/2009/37586 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127591/79.

(090153714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Internationale Liegenschaften Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.846.

Im Jahre zweitausendneun, am achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger mit Amtssitz im Grossherzogtum Luxemburg,

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft Internationale Liegenschaften Holding SA., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, gegründet gemäss Urkunde aufgenom-

men durch Notar Joseph Elvinger aus Luxemburg am 7. September 1990, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 34.846, statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Victor Elvinger, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr Serge Marx, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Michele Lütgen, Privatbeamtin, wohnhaft in L-8720 Rippweiler, 27 Hauptstrooss.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Verwaltungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigelegt.

2. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfallig.

3. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

4. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- a) Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- b) Ernennung eines Liquidationsverwalters und Festlegung dessen Befugnisse.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaft per heutigem Datum zu liquidieren.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt einstimmig zum Liquidationsverwalter Herr John Weber, Buchhalter, mit professioneller Adresse in 36, avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg. Der Liquidationsverwalter verfügt über sämtliche unter Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehenen Befugnisse.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: V. ELVINGER, S. MARX, M. LÜTGEN, J. ELVINGER.

Enregistre à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30970. Recu: douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, delivrée sur papier libre aux fins de publication au Memorial C, Recueil des Societes et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009127599/52.

(090153693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BBEIF LH Sub 01 S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129 159 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF LH Sub 01 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129 918, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1859 on 01 September 2007. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF LH Sub 01 S.à r.l." into "AEIF LH Sub 01 S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office. Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of AEIF LH Sub 01 S.à r.l..

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. to AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721, immatriculée sous le numéro B 129 159, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 918, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 1<sup>er</sup> septembre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF LH Sub 01 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 01 S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination AEIF LH Sub 01 S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." en "AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECKER, M. MAYER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38010. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009127541/109.

(090153637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.867.

—  
*Mention rectificative*

*du dépôt du 22.01.2008 (No L080011311.04)*

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement  
des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Signatures

Référence de publication: 2008047553/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02042. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

---

**ReGEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 77.631.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127691/10.

(090154048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Escale Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.452.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127722/10.

(090154134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**ReGEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 77.631.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127690/10.

(090154047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Vestar Arno Glass, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.930.

—  
Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 avril 2006 que:

VESTAR MANAGERS V LTD. a transféré les 500 (cinq cents) parts qu'elle détenait dans la Société à:

- VESTAR CAPITAL PARTNERS V, L.P.

A cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

VESTAR CAPITAL PARTNERS V, L.P., deux mille neuf cent quatre-vingt seize parts . . . . .	2.996
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-A, L.P. huit cent vingt-deux parts . . . . .	822
VESTAR CAPITAL PARTNERS V-B, L.P. cent huit parts . . . . .	108
VESTAR EMPLOYEES V, L.P. cinquante-quatre parts . . . . .	54
K&E INVESTMENT PARTNERS, L.P. vingt parts . . . . .	20

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

VESTAR ARNO GLASS

Signature

Référence de publication: 2007133201/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070154075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

### **Club Sportif Pétange, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg F 1.357.

—  
*Reform der Statuten*

*verabschiedet durch die aussergewöhnliche Generalversammlung vom 5. September 2007*

#### **I. Bezeichnung, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Die Bezeichnung des Vereins lautet: Club Sportif Pétange, Association sans but lucratif.

Er wurde am 17. Mai 1910 gegründet und übernimmt ab der aussergewöhnlichen

Generalversammlung vom 12. Februar 2002 die Bezeichnung "Vereinigung ohne Gewinnzweck" (A.s.b.l.). Ab diesem Datum unterliegt der Verein der entsprechenden Gesetzgebung vom 21. April 1928 bzw. vom 4. März 1994 sowie den gegenwärtigen Statuten.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Der Sitz des Vereins ist in Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

#### **II. Ziel und Zweck des Vereins**

**Art. 3.** Ziel und Zweck des Vereins sind die Förderung und Pflege sportlicher Aktivitäten im Allgemeinen, insbesondere aber die Ausübung und Verbreitung des Fussballsports sowie ganz allgemein die Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen.

Zur Erfüllung dieses Zwecks ist der Verein der F.L.F. (FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL) angeschlossen und schliesst sich deren Zielsetzungen an.

**Art. 4.** Bestrebungen und Verhaltensweisen, welche nicht mit dem Zweck und der Neutralität des Vereins im Einklang stehen, seien sie politischer, ideologischer oder religiöser Art, sind nicht erlaubt und können zum Ausschluss führen.

**Art. 5.** Zum Erreichen seiner Zielsetzungen beteiligt sich der Verein an den von der F.L.F. veranstalteten Wettbewerben und unterwirft sich deren Regeln.

Die Vereinsaktivität umfasst ausserdem jegliche sonstigen öffentlichen Veranstaltungen, sei es auf sportlicher oder gesellschaftlicher Ebene, insofern sie seiner Zielsetzung förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen.

#### **III. Mitgliedschaft, Aufnahme, Ausschluss, Beiträge**

**Art. 6.** Der Verein besteht aus aktiven und inaktiven Mitgliedern. Aktives Mitglied ist, wer im Besitz einer Lizenz bei der F.L.F. ist und den von der Generalversammlung festgesetzten Jahresbeitrag entrichtet hat.

Inaktives oder ehrenamtliches Mitglied ist, wer den Verein moralisch und finanziell unterstützt und den von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag eingezahlt hat. Stimmberichtig in der Generalversammlung sind alle aktiven und inaktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.

Der Vorstand entscheidet in Streitfällen über Aufnahme oder Nichtaufnahme.

**Art. 7.** Der Austritt eines aktiven Mitglieds kann erfolgen:

a) durch Vereinswechsel:

b) durch schriftliche Demission:



- c) automatisch durch Nichtbezahlung des Jahresbeitrags;
- d) durch Ausschluss.

**Art. 8.** Der Ausschluss durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstößen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinschädigendem Verhalten;
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten.

Der Vereinsausschluss wird durch den Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluss wird dem Betroffenen durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb von 14 (vierzehn) Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluss erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muss. In diesem Falle entscheidet die Generalversammlung über den Ausschluss und zwar mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit.

**Art. 9.** Austritt sowie Ausschluss verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlungen.

**Art. 10.** Die Jahresbeiträge werden vom Vorstand erhoben, gegen Ausstellung einer Mitgliedskarte. Beitragsabänderungen unterliegen einer Beschlussfassung durch die Generalversammlung.

#### IV. Verwaltung, Vorstand, Kommissionen

**Art. 11.** Die laufenden Geschäfte werden durch einen von der Generalversammlung gewählten Vorstand (comité) erledigt, der aus mindestens 3 (drei) und höchstens 15 (fünfzehn) Mitgliedern besteht.

Der Vorstand hat die weitreichendsten Befugnisse, um im Namen des Vereins zu handeln, ausschliesslich derjenigen Kompetenzen, welche von Rechts wegen oder gemäss gegenwärtiger Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 12.** Wählbar für den Vorstand sind Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.

**Art. 13.** Die Dauer der Vorstandsmandate beträgt 2 (zwei) Jahre. Zur Erneuerung des Vorstandes tritt alljährlich die Hälfte der Vorstandsmitglieder, welche im ersten Jahr durch das Los bestimmt werden, aus. Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Im Falle des Ausscheidens eines Vorstandsmitgliedes im Laufe des Rechnungsjahres kann an dessen Stelle ein Ersatzmitglied treten; dieses muss jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Kandidaten für den Vorstand müssen ihre Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung beim Vereinspräsidenten abgeben. Die Kandidaten mit den meisten Stimmen gelten als gewählt. Bei Stimmgleichheit wird eine Stichwahl abgehalten. Bei erneuter Gleichheit gelten folgende Regeln:

- a) der Kandidat mit der längsten Vorstandszugehörigkeit ist gewählt;
- b) der Kandidat mit der längsten Vereinszugehörigkeit ist gewählt.

Die Wahl erfolgt geheim. Ist die Zahl, mangels Kandidaten, nicht erreicht, hat der Vorstand das Recht, zwischen zwei Generalversammlungen etwaige Kandidaten neu aufzunehmen.

**Art. 14.** Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird vor jeder Neuwahl durch den Vorstand festgelegt. Der neugewählte Vorstand bestimmt in seiner ersten Sitzung den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Schriftführer (Sekretär), den Kassierer und die weitere Postenverteilung sowie die Kompetenzen der einzelnen Mitglieder.

**Art. 15.** Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten so oft zusammen, wie es die Interessen des Vereins erfordern oder aber falls es die Hälfte seiner Mitglieder ausdrücklich verlangt.

Vorstandsmitglieder, die mehrmals unentschuldig einer Sitzung fernbleiben oder ihren Kompetenzen nicht nachkommen, können vom restlichen Vorstand ihres Mandates enthoben werden.

**Art. 16.** Der Präsident ist der ranghöchste Vereinsfunktionär und vertritt den Verein in der Öffentlichkeit. Die Vorstandssitzungen werden von ihm, oder in seiner Abwesenheit, von seinem Stellvertreter geleitet. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, falls mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend sind. Seine Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten bzw. die seines Stellvertreters.

**Art. 17.** Der Vorstand kann einzelne Vorstandsmitglieder oder sonstige Drittpersonen mit bestimmten Vereinsangelegenheiten betrauen, ohne sich jedoch seiner Verantwortung entziehen zu können.

Gegenüber Drittpersonen ist der Vorstand in laufenden Verwaltungsangelegenheiten bis zu einem Betrag von dreitausendsiebenhundertachtzehn Euro und vierzig Cents (€ 3.718,40) in jedem Fall durch die Unterschrift vom Kassierer, oder durch die Unterschrift eines vom Vorstand mit ausreichenden Kompetenzen betrauten Vorstandsmitgliedes, verpflichtet. In Angelegenheiten, welche den Betrag von dreitausendsiebenhundertachtzehn Euro und vierzig Cents (€ 3.718,40) überschreiten, ist die Zustimmung der Mehrheit des Vorstandes erforderlich.

**Art. 18.** Zur Leitung spezifischer Aktivitätsbereiche können innerhalb des Vereins Kommissionen einberufen werden. Diese Kommissionen unterstehen der Autorität des Vorstandes, können allerdings selbst ihre Veranstaltungen gestalten, insofern sie mit den Artikeln II.3., II.4. und II.5. der gegenwärtigen Statuten in Einklang stehen.

#### V. Rechnungsjahr, Finanzen, Generalversammlung

**Art. 19.** Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Abweichend laut Generalversammlung vom 5. September 2007 beginnt das neue Rechnungsjahr am 1. Juli 2006 und endet am 31. Dezember 2007.

**Art. 20.** Die Buchführung der Vereinsfinanzen obliegt dem Kassierer (trésorier), welcher als solcher der Generalversammlung Bericht und Rechenschaft über die Kassenlage abzulegen hat.

Zur Überprüfung der Finanzführung werden durch die Generalversammlung 2 (zwei) Kassenrevisoren bestimmt, welche das Recht haben, jederzeit Einsicht in die Kassenbücher und die Belege betreffend die Finanzen zu verlangen.

**Art. 21.** Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich vor dem 1. September durch den Vorstand einberufen werden. Sie muss mindestens 2 (zwei) Wochen im voraus, mitsamt der Tagesordnung, publik gemacht werden und alle Mitglieder müssen hierzu eingeladen werden.

Eine Generalversammlung muss ebenfalls einberufen werden, wenn mindestens 1/5 (ein Fünftel) der stimmberechtigten Mitglieder diesen Wunsch kundtut.

Jeder Vorschlag, der mindestens von 1/20 (einem Zwanzigstel) der auf der letzten Jahresmitgliedsliste aufgeführten Mitglieder unterzeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Beschlüsse ausserhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, falls die Statuten dies ausdrücklich vorsehen.

**Art. 22.** Die Generalversammlung ist beschlussfähig, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme jener Fragen, welche von Rechts wegen oder aufgrund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern. Stimmberechtigt sind alle Vereinsmitglieder, die das 18. Lebensjahr erreicht haben (siehe Artikel III.6), welche auch alle dasselbe Stimmrecht haben.

Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag oder die seines Stellvertreters.

**Art. 23.** Folgende Punkte sind ausdrücklich der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten und müssen auf der Tagesordnung jeder statutarischen Generalversammlung stehen:

- a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten;
- b) Kassenbericht über die finanzielle Lage des Vereins;
- c) Neuwahl des Vorstandes sowie die Bestimmung der Kassenrevisoren.

## VI. Statutenänderung, Auflösung des Vereins, Fusion

**Art. 24.** Änderungen der Statuten, Auflösung des Vereins, sowie eine Fusion können nur bei einer aussergewöhnlichen Generalversammlung erfolgen. Über Statutenänderungen kann nur befunden werden, falls dieselben ausdrücklich im Einberufungsschreiben angeführt sind, und mindestens 2/3 (zwei Drittel) der aktiven Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen. Statutenänderungen können nur mit 1/2 (die Hälfte) Mehrheit der Stimmen angenommen werden.

Falls nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder zugegen sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen.

Die Auflösung, respektiv Fusion des Vereins kann nur von der Versammlung beschlossen werden, falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind.

Ist diese Bedingung nicht erfüllt, so kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon, wieviele Mitglieder teilnehmen. Die Auflösung, respektiv Fusion ist nur rechtskräftig, wenn sie bei einer 1/2 (die Hälfte) Mehrheit der Stimmen beschlossen wird.

Ausserordentliche Generalversammlungen werden auf Wunsch des Vorstandes oder einer 1/3 (ein Drittel) Mehrheit der aktiven Mitglieder einberufen.

Die Publikation der ausserordentlichen Generalversammlung erfolgt wie für die ordentliche Generalversammlung.

Im Falle einer Auflösung fließen eventuell vorhandene Überschüsse bzw. Vereinsgüter an die Gemeinde Petingen und können nur einer Vereinigung, die ähnliche Ziele in der Sektion Petingen verfolgt zur Verfügung gestellt werden, dies ein Jahr nachdem sie bei der F.L.F. angemeldet wurde. Sollte innerhalb einer Frist von 10 Jahren kein neuer Verein mit ähnlichen Zielen gegründet worden sein, fließen die Vereinsgüter definitiv an das Office Social der Gemeinde Petingen.

## VII. Verschiedenes

**Art. 25.** Der Verein hat eine zivile und juristische Persönlichkeit, wenn die Statuten und die Zusammensetzung des Vorstandes gemäss den gesetzlichen Bestimmungen vom 10. August 1915 bzw. 4 März 1994 in den Anlagen des "Mémorial" veröffentlicht wurden.

**Art. 26.** Für Alles, was nicht aufgrund gegenwärtiger Statuten geregelt ist, unterwirft sich der Verein den bestehenden gesetzlichen Bestimmungen über die A.s.b.l.

Référence de publication: 2008018603/762/144.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05542. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Sisvel International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.989.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 août 2009*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Romain THILLENS, Administrateur, à la fonction de Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

*Pour SISVEL INTERNATIONAL*

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009127940/18.

(090154322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.591.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127730/13.

(090153471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.591.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127731/13.

(090153473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Vernesse Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 102.179.

—  
L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise  
VERNESSE INVESTMENT S.A.,

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.179, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1033 du 15 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire BECK en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 mars 2006, numéro 496, page 23.782,

ayant un capital social de 1.071.000,- euros, représenté par 10.710 actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTO, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 10.710 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence du montant de cent vingt mille euros (120.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille euros (EUR 1.071.000,-) au montant d'un million cent quatre-vingt-onze mille euros (1.191.000,- euros) par l'émission de mille deux cent actions (1.200) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2. Admission à la souscription, souscription et libération intégrale des mille deux cents (1.200) actions nouvelles par Monsieur Roberto DI MATTEO, né le 29 mai 1970 à Schaffhausen (Suisse), demeurant à Londres (UK) 29 Palace Gate Flat 1/ W85LY de l'intégralité des actions nouvellement émises, le tout moyennant un apport en nature consistant en 34 actions entièrement libérées de la société 2 R IMMOBILIEN A.G., société existant sous les lois suisses, et ayant son siège social à CH- 8200 SCHAFFHAUSEN (Suisse), Haus zum Thiergarten, Schönmaiengässchen, 1, inscrite sous le numéro CH-290.3.014.714-8

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale, se référant par ailleurs à une résolution du Conseil d'Administration de la société VERNESSE INVESTMENT S.A., documentée par un procès-verbal sous seing privé daté du 23 avril 2009, décide à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social à concurrence du montant de cent vingt mille euros (120.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille euros (EUR 1.071.000,-) au montant d'un million cent quatre-vingt-onze mille euros (1.191.000,- euros) par la création et l'émission de mille deux cent actions (1.200) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée Monsieur Roberto DI MATTEO, né le 29 mai 1970 à Schaffhausen (Suisse), demeurant à Londres (UK) 29 Palace Gate Flat 1/ W85LY

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu Monsieur Roberto DI MATTEO, préqualifié.

ici représenté par Madame Sandrine ANTONELLI, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

Ladite partie intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les mille deux cents (1.200) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en 34 actions entièrement libérées de la société 2 R IMMOBILIEN A.G., société existant sous les lois suisses, et ayant son siège social à CH- 8200 SCHAFFHAUSEN (Suisse), Haus zum Thiergarten, Schönmaiegässchen, 1, inscrite sous le numéro CH-290.3.014.714-8

La valeur de l'apport a été vérifiée par Monsieur Roland KLEIN, reviseur d'entreprise, établie professionnellement à Itzig / Fiduciaire Everard KLEIN Sàrl.

Une copie du rapport restera annexée au présent procès-verbal.

La conclusion du rapport est la suivante:

*"Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 1.200 actions nouvelles de 100.- euros à émettre en contrepartie de l'apport."

La partie intervenante-souscrivante certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférés
3. les actions sont, à la meilleure connaissance de la partie intervenante, libres de toute charge et librement transférables à la Société.

Le transfert des actions de la société 2 R IMMOBILIEN A.G. par Monsieur Roberto DI MATTEO à la Société VERNESSE INVESTMENT S.A. est documenté par une inscription au registre des actionnaires de la dite société.

Si des formalités supplémentaires s'avéraient nécessaires en relation avec le transfert des actions, Monsieur Roberto DI MATTEO, en tant qu'apporteur, prendrait toutes les mesures nécessaires à cet effet dès que possible et fournirait au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-onze mille euros (1.191.000,- euros), représenté par onze mille neuf cent et dix (11.910) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action."

*Evaluation des frais*

Les frais qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à EUR 2.000,- (DEUX MILLE EUROS)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos la présente assemblée générale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Bortolotto, Sabbatucci, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 02 octobre 2009. Relation: RED/2009/1062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 05 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009127538/110.

(090153530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

- En date du 28 novembre 2007, l'associé CDP Capital Communications Belgique Inc., avec siège social au 1981, McGill Collège Avenue, H3A3C7 Montréal (Quebec), Canada a changé de dénomination et a transféré son siège social.

En conséquence, l'associé CDP Capital Communications Belgique, précité, se nomme désormais CDP Investissements Inc., et a son siège social au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal, Canada.

- En date du 13 février 2009, l'associé CDP Investissements Inc., précité, a cédé la totalité de ses 10 795 parts sociales privilégiées et de ses 39 parts sociales ordinaires à l'associé LGI Telenet I BV, avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est LGI Telenet I BV, précité, et détient 69 868 parts sociales privilégiées et 338 parts sociales ordinaires.

- Suite à la fusion par absorption datée du 5 août 2009, l'associé LGI Telenet I BV, précité, a été absorbé par LGI Telenet HoldCo B.V., avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

En conséquence, l'associé unique de la société est LGI Telenet HoldCo B.V, et détient 69 868 parts sociales privilégiées et 338 parts sociales ordinaires.

- Suite à la fusion datée du 6 août 2009, l'associé LGI Telenet HoldCo B.V., précité, a été absorbé par Binan Investments B.V., avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

En conséquence, l'associé unique de la société est Binan Investments B.V., précité, et détient 69 868 parts sociales privilégiées et 338 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127912/26.

(090154377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

- En date du 28 novembre 2007, l'associé CDP Capital Communications Belgique, avec siège social au 1981, McGill College Avenue, H3A3C7 Montreal (Quebec), Canada, a changé de dénomination et a transféré son siège social.

En conséquence, l'associé CDP Capital Communications Belgique, précité, se nomme désormais CDP Investissements Inc., et a son siège social au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, H2Z 2B3 Montréal, Canada.

- En date du 13 février 2009, l'associé CDP Investissements Inc., précité, a cédé la totalité de ses 15 534 parts sociales privilégiées et de ses 57 parts sociales à l'associé LGI Telenet I BV, avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est LGI Telenet I BV, et détient 100 541 parts sociales privilégiées et 368 parts sociales dans la société.

- Suite à la fusion par absorption datée du 5 août 2009, l'associé LGI Telenet I BV, précité, a été absorbé par LGI Telenet HoldCo B.V., avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

En conséquence, l'associé unique de la société est LGI Telenet HoldCo B.V., et détient 100 541 parts sociales privilégiées et 368 parts sociales dans la société.

- Suite à la fusion par absorption datée du 6 août 2009, l'associé LGI Telenet HoldCo B.V., précité, a été absorbé par Binan Investments B.V., avec siège social au 53, Boeing Avenue, 1119 PE Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

En conséquence, l'associé unique de la société est à présent Binan Investments B.V, et détient 100 541 parts sociales privilégiées et 368 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127914/26.

(090154332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**Orizon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.775.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.302.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2009, les associés ont décidé d'accepter la démission de Horst Trimborn, avec adresse professionnelle au 3, Wildscheuerweg, 63303 Dreieich, Allemagne, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009127910/13.

(090154380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

**Valura S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 octobre 2009*

La cooptation de M. Hugo FROMENT comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 30 juillet 2009 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALURA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127887/15.

(090154534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.654.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 octobre 2009*

1. La cooptation décidée par les administrateurs restants en date du 29 décembre 2008 de M. Sébastien ANDRE comme administrateur n'a pas été ratifiée.

2. La cooptation de M. Jacques CLAEYS, décidée par les administrateurs restants en date du 24 décembre 2008, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SARUBERT S.A HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009127891/24.

(090154609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Dunlion Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 21 août 2009*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 21 août 2009, Luxembourg Corporation Company SA, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 50 parts sociales à Ian Malcolm Livingstone, ayant son adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume Uni.

- 50 parts sociales à Richard John Livingstone, ayant son adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume Uni

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2009127892/18.  
(090154615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**K&K Entreprise Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 119.806.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Foetz, le 28 juillet 2009.

Monsieur Zouitane Abdelfatah  
Gérant

Référence de publication: 2009127930/12.  
(090154419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Nomovida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127679/10.  
(090154029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.369.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of September.  
Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIP Holdco LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Royal London House, 22/25 Finsbury Square, London, EC2A 1DX, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC348002, here represented by Karine Lazarus, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 8, 2009,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Delphi International Holdings S.A R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be



transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by the Board composed of (i) one or several class A manager(s) and (ii) one or several class B manager(s). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board.****8.1. Powers of the Board**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand-Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

**11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur (s) d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseur (s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur (s) d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. In no event shall the signature of the class A manager be valid for any act unless each Designated Member of the class A manager (as such term is defined in its Initial Limited Liability Partnership Agreement) provides their signature on behalf of the class A manager.

17.5. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

#### *Subscription and Payment*

DIP Holdco LLP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- DIP HOLDCO LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Royal London House, 22/25 Finsbury Square, London, EC2A 1DX, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC348002.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Eric MAGRINI, Managing Director, born on 20 April 1963 in Luxembourg, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Par devant, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

DIP Holdco LLP, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Royal London House, 22/25 Finsbury Square, Londres, EC2A 1DX, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC348002, ici représentée par Karine Lazarus, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Delphi International Holdings S.A R.L." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III Gérance - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par le Conseil composé d'(i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### Art. 8. Le Conseil.

#### 8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### **11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être renommé(s).

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 17.**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. En aucun cas la signature du gérant de classe A ne sera valable pour tout acte que si tout Designated Member du gérant de classe A (tel que défini dans l'Initial Limited Liability Partnership Agreement) a signé pour le compte du gérant de classe A.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.



98441

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération*

DIP Holdco LLP, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.150,-EUR.

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - DIP Holdco LLP, une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Royal London House, 22/25 Finsbury Square, Londres, EC2A 1DX, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC348002.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Eric MAGRINI, Administrateur Délégué, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Paul Decker, Karine Lazarus

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37565. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009127259/499.

(090153823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

**Immobilière Lentz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 23.718.

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Paul LENTZ, retraité, né à Luxembourg, le 10 février 1929, demeurant à L-2210 Luxembourg, 76, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ;

2.- Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger,

agissant en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., avec siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.718, constituée suivant acte notarié du 20 décembre 1985, publié au

Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 54 du 28 février 1986 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises par la suite.

Monsieur Paul LENTZ, prénommé, a déclaré céder sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à son fils Monsieur Charles LENTZ, prénommé, ce acceptant, ses neuf mille sept cent cinquante (9.750) parts sociales qu'il détient dans la société.

Le prix de cession est fixé entre parties forfaitairement à un Euro (EUR 1,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Cette cession a lieu avec renonciation formelle de la part du cédant à tout droit de résolution.

Le cessionnaire déclare bien connaître la situation financière de la société et renonce à toute information supplémentaire à ce sujet.

Les comparants déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à la prédite cession le cessionnaire est devenu seul et unique associé de la société.

En cette qualité le cessionnaire déclare apporter aux statuts de la société les modifications suivantes:

1.- L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent intégralement à Monsieur Charles LENTZ, commerçant, né à Luxembourg le 13 août 1954, demeurant à L-5372 Schuttrange, 21, rue du Verger.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées."

2.- L'associé unique décide d'ajouter un nouvel article 14 aux statuts de la société:

" **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales."

3.- Renumérotation des articles 14 et 15 actuels en articles 15 et 16 des statuts de la société.

4.- Ensuite l'associé unique décide de se nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances par sa seule signature.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, résultant du présent acte, restent à charge du cessionnaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Paul LENTZ, Charles LENTZ, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009127508/57.

(090153294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Famifin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 142.736.

L'an deux mille neuf, le deux septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FAMIFIN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 142.736, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 2794 du 19.11.2008 page 134.103,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la dite société dans sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

#### Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FAMIFIN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 142.736, constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 2794 du 19.11.2008 page 134.103, avec un capital social actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FAMIFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 69.359, constituée sous la dénomination FA.MI S.A. par acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Georges D'Huart en date du 9 avril 1999, publié au Mémorial C n° 481 du 24 juin 1999 page 23.087, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire reçu en date du 20 mai 2003 publié au Mémorial C n° 752 du 17 juillet 2003 page 36.062, avec un capital social actuel de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C n° 1248 du 30 juin 2009.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de FAMIFIN HOLDING S.A., ni par l'assemblée de FAMIFIN S.A., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 30 juin 2009, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1248 du 30 juin 2009, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de FAMIFIN HOLDING S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 31 juillet 2009, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

\* la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

\* et la société absorbée FAMIFIN S.A. a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SADDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 septembre 2009, LAC/2009/36493: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009127509/59.

(090153933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

#### **Simply Solutions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.363.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le neuf septembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

1. Madame Enginger Cécile (Directeur), née PATOZ le 7 Août 1972, demeurant 14 rue St Exupery, F-57570 Rodemack

2. Monsieur Enginger Cyrille (Chauffeur Livreur), né le 8 décembre 1972, demeurant 14 rue St Exupery, F-57570 Rodemack

3. Monsieur Benhassine Malik (Informaticien), né le 12/03/1958, demeurant 12, rue Raymond Poincaré F-54970 Landres

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme - Siège social.** La société a la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Simply Solutions, S.A.R.L. et a son siège social à Luxembourg.

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet la conception, l'achat, la sous-traitance partielle ou totale, l'élaboration et la vente de produits industriels. Elle a aussi pour objet, la collecte et le recyclage des emballages ou déchets industriels.

En outre, la société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière que ce soit dans des entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous les titres et droits par voie de participation, d'apport de négociation et de toute autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes les sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la faillite, de la déconfiture ou de l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés.

En cas de décès d'un des associés, la Société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé, sans préjudice des conditions fixées à l'article 7 des Statuts.

**Art. 4. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par mille (1000) parts de un virgule vingt cinq (1,25) euros chacune.

**Art. 5. Parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont nominatives et indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, le(s) gérant(s) a/ont le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire de cette part à l'égard de la Société.

Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu au siège social.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société proportionnellement au nombre de parts sociales émises.

**Art. 6. Cession et Transmission des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont aussi librement cessibles. Cependant, si un associé désire céder tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basé sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts sociales et le ou les associés qui entendent acquérir les parts sociales. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le président du tribunal de Commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

**Art. 7. Inscription des transferts de parts sociales.** Les cessions ou transmissions de parts sociales sont inscrites dans le registre des associés. Ces inscriptions sont datées et signées par le cédant et le cessionnaire en cas de cession entre vifs, et par le(s) gérant(s) et le bénéficiaire en cas de transmission pour cause de mort. Tous les associés peuvent prendre connaissance de ce registre.

Les transmissions ou cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la Société et des tiers, qu'à dater de leur inscription dans le registre des associés.

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, lesquels ont seuls la direction des affaires sociales.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance de la place d'un gérant, l'assemblée pourvoit à son remplacement; elle fixe la durée des fonctions et les pouvoirs du nouveau gérant. La cessation des fonctions de gérant pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés, sans indication de motif.

**Art. 9. Pouvoirs de la gérance.** Le(s) gérant(s) peut/peuvent accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Le(s) gérant(s) aura/auront le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société sera valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant détenteur de l'autorisation d'établissement, soit en cas de pluralité de gérance par la signature conjointe du gérant détenteur de l'autorisation d'établissement et de tout autre gérant, soit encore par la signature individuelle de toute personne à laquelle pouvoir de représentation aura été donné.

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

**Art. 10. Surveillance.** Si la Société comprend plus de vingt-cinq associés la surveillance doit être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non.

**Art. 11. Assemblée générale.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'à l'unanimité, et toutes autres résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à tout autre endroit fixé par les avis de convocation.

L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'associés représentant au moins le cinquième du capital social.

Toute assemblée générale, tant ordinaire qu'extraordinaire, réunissant l'intégralité des titres, pourra délibérer et statuer valablement sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

A défaut de réunir l'intégralité des titres, l'assemblée générale tant annuelle qu'extraordinaire, se réunira sur la convocation de la gérance.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettre recommandée à la poste adressée à chaque associé huit jours au moins avant la date de la réunion.

Aussi longtemps que la Société ne compte qu'un associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12. Droit de vote.** Chaque associé peut voter par lui-même ou par mandataire. Chaque part donne droit à une voix.

Toutefois, aussi longtemps que la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci ne peut se faire représenter à une assemblée générale.

**Art. 13. Exercice social et Répartition des bénéfices.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Chaque année, les associés, réunis en assemblée générale, approuveront le bilan, l'inventaire et les autres documents comptables légaux.

Les produits de la Société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.** La Société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale.

La liquidation de la Société sera opérée par le/les gérant(s) en exercice, sous réserve de la faculté de l'assemblée générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments.

Après réalisation de l'actif et apurement du passif, le solde bénéficiaire sera affecté aux remboursements des parts et le solde sera réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par eux.

**Art. 16. Droit commun.** Pour les objets non expressément réglés par les Statuts, les parties déclarent s'en référer à la Loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription - Libération*

Les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

- Cécile Enginger, prénommée: . . . . .	240 parts sociales
- Cyrille Enginger, prénommé: . . . . .	560 parts sociales
- Benhassine Malik, prénommé: . . . . .	200 parts sociales

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérant est fixé à un.
- 2) L'assemblée désigne en qualité de gérant, pour une durée indéterminée:
  - Madame Cécile Enginger, prénommée

La Société sera en toute matière valablement engagée par la signature individuelle de Madame Cécile ENGINGER.

- 3) Le siège social de la Société est établi au

Technoport Schlassgoart  
66, route de Luxembourg  
L-4002 Esch-sur-Alzette

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Enginger, Benhassine, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10885. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 22 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009127260/160.

(090153687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

#### **MS Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.837.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Petange le 17 août 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Serge Ceccon en tant qu'administrateur avec effet au 30 juin 2009 a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur pour une durée de six ans.

*Administrateur délégué:*

Madame Karin MELSEN, employée privée  
demeurant 6, rue du Tilleul à L-9285 Diekirch

*Administrateurs:*

Madame Annie MELSEN-POLFER, employée privée  
demeurant 18, rue de la Wark à L-9175 Niederfeulen  
Monsieur Pascal WAGNER, comptable  
avec adresse professionnelle 81, rue J.-B. Gillardin à L-4735 Pétange

*Commissaire aux comptes:*

Fiducial Expertise S.A.  
81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 17 août 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009126320/25.

(090152072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

---

**M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 47.591.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/10/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009127729/13.

(090153466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

---

**Cabris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 104.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127732/10.

(090154138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Valbonne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 104.906.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009127733/10.

(090154141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 2 octobre 2009*

En date du 2 octobre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat: Monsieur Manfred BEHRENS, Monsieur Patrick FROST, Monsieur Andreas URECH et Monsieur Rudolf Paul Bodenmann;
- de renouveler le mandat de Monsieur Beat HUBACHER, ayant son adresse professionnelle au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Madame Margrit SCHMID, née le 26 août 1961 à Zurich, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Monsieur Peter HUBER, né le 26 octobre 1971 à Schwändi, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Monsieur Martin TSCHOPP, né le 14 juin 1964 à Willisau Stadt, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 23, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et
- ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010;
- de nommer Monsieur Ivo FURRER, né le 10 juin 1957 à Lucerne, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 40, General Guisan Quai, CH-8022 Zurich, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Beat HUBACHER
- Madame Margrit SCHMID
- Monsieur Peter HUBER
- Monsieur Martin TSCHOPP
- Monsieur Ivo FURRER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128125/37.

(090154623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---

**Nomina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

—

*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 que les mandats d'Administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort, de Monsieur Fabio Cannavale, demeurant à Milan et de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort, le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an 2013.

Le siège social de la société a été transféré au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2009128126/16.

(090153984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

---